

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : AISSAT

Prénom : Lamis Chiraz

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 32388520

Moyenne du Bac : 16.2

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : CU-Tipaza

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : ARIOUAT

Prénom : Yasmine

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 33012518

Moyenne du Bac : 16.33

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bejaia

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BENKHELIFA

Prénom : Ibtihale

Année du Bac : 2022

Série de Bac : SE

Matricule : 39343914

Moyenne du Bac : 17.28

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences de Gestion

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BERKANE

Prénom : Wassim

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 36279912

Moyenne du Bac : 16.04

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BOUSLAH

Prénom : Imane

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 33144001

Moyenne du Bac : 16.9

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bouira

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : FAFI

Prénom : Aymen Abdeldjabar

Année du Bac : 2021

Série de Bac : SE

Matricule : 35011327

Moyenne du Bac : 16,00

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : FEGAS

Prénom : Chakib Rayan

Année du Bac : 2021

Série de Bac : SE

Matricule : 31088063

Moyenne du Bac : 16.49

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : GUENOUNE

Prénom : Yasmine

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 33035092

Moyenne du Bac : 16.06

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences de Gestion

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : HADJ

Prénom : Nadhir

Année du Bac : 2021

Série de Bac : M

Matricule : 34021480

Moyenne du Bac : 16.38

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences de Gestion

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : KERKOUCHE

Prénom : Zineb

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 31086254

Moyenne du Bac : 17.29

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences de Gestion

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1 Alger

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : KHELIFA

Prénom : Fadila

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 39002805

Moyenne du Bac : 15.82

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Laghouat

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : RABAH

Prénom : Bochra

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 38023725

Moyenne du Bac : 15.9

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 3 Année

Motif : Echec au Concours

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : AIT SAID

Prénom : SOFIANE

Année du Bac : 2023

Série de Bac : SE

Matricule : 33148702

Moyenne du Bac : 15.96

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bouira

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BAAZIZ

Prénom : MARIA

Année du Bac : 2022

Série de Bac : SE

Matricule : 33156411

Moyenne du Bac : 16.05

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BAKDI

Prénom : MASSINISSA

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31299410

Moyenne du Bac : 17.12

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Tizi Ouzou

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BELKACEMI

Prénom : YAKOUT

Année du Bac : 2023

Série de Bac : SE

Matricule : 32471614

Moyenne du Bac : 15.62

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Tipaza

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BOUTORA

Prénom : REDHA

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 32544511

Moyenne du Bac : 15.84

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Khemis Miliana

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : GRIB

Prénom : RAYANE

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31524803

Moyenne du Bac : 16.32

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : HADJOU DJ

Prénom : SOFIANE

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 32266510

Moyenne du Bac : 15.62

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : KHELLAS

Prénom : MANEL

Année du Bac : 2023

Série de Bac : SE

Matricule : 32495814

Moyenne du Bac : 15.7

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Khemis Miliana

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : MERABET

Prénom : IKRAM

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31629404

Moyenne du Bac : 15.69

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : OUCIF

Prénom : IMAD EDDINE

Année du Bac : 2022

Série de Bac : TM

Matricule : 32196717

Moyenne du Bac : 15.97

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : TAIBI

Prénom : SOUMAYA

Année du Bac : 2023

Série de Bac : LE

Matricule : 31785612

Moyenne du Bac : 16.06

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bouira

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BENSALÉM

Prénom : ABDELHADI

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 31074204

Moyenne du Bac : 17.82

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 2 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : KENTOULI

Prénom : MOHAMED ALI

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 31234702

Moyenne du Bac : 16,00

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 2

Domaine/Filière : LLE / Langue Anglaise

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : RABTI

Prénom : HAFSA

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 32030399

Moyenne du Bac : 16.34

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Blida 2

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 2 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : ZERROUK

Prénom : HICHAM

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 32193509

Moyenne du Bac : 15.88

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 2 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : Houari

Prénom : Anis

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 31392207

Moyenne du Bac : 15.97

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 1 Année

Motif : Non Satisfait de l'Orientation

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : MESSAOUDI

Prénom : ASSIL TADJ EDDINE

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31429305

Moyenne du Bac : 15.57

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : ABDI

Prénom : CHOUROUK

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 32218602

Moyenne du Bac : 16.03

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Blida 2

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Commerciales

Niveau : 2 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : bouras

Prénom : kawther

Année du Bac : 2021

Série de Bac : GE

Matricule : 31099176

Moyenne du Bac : 16.15

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 2 Année

Motif : Non Satisfait de l'Orientation

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Youcef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BOUSLIMANI

Prénom : Ayoub

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 33196813

Moyenne du Bac : 15.91

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bouira

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Economiques

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BOUSSENOU

Prénom : FERROUDJA

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31133207

Moyenne du Bac : 16.85

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Tizi Ouzou

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : Aissat

Prénom : lydia

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31089720

Moyenne du Bac : 16.43

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Tizi Ouzou

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : salhi

Prénom : Louiza

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 33204104

Moyenne du Bac : 16.31

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Bouira

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 1 Année

Motif : Non Satisfait de l'Orientation

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Conférence Régionale des Universités
du Centre

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

الجزائر 1 - 1

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : Belkadi

Prénom : Douaa Cherifa

Année du Bac : 2022

Série de Bac : GE

Matricule : 31309706

Moyenne du Bac : 16.56

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : SEGC / Sciences Financières et Comptabilité

Niveau : 2 Année

Motif : Echec en 2ème Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط

البروفيسور فارس مختاري



Conférence Régionale des Universités de Centre

Siège : Université Ben Yousef Ben Khedda – Alger 1 - 2 Rue Didouche Mourad, Alger Centre 16000

Fix/ 021637723 Fax/ 021637765

E-mail/ secret.cruc2023@univ-alger.dz / secret-cruc@mesrs.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : Hadj nouna

Prénom : Younes

Année du Bac : 2023

Série de Bac : SE

Matricule : 32430015

Moyenne du Bac : 15.77

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : CU-Tipaza

Domaine/Filière : SNV /

Niveau : 1 Année

Motif : Echec en 1ère Année CP

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Youcef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : غزلي

Prénom : عبد الرحمن

Année du Bac : 2023

Série de Bac : SE

Matricule : 0

Moyenne du Bac : 17.77

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Alger 3

Domaine/Filière : STAPS / STAPS

Niveau : 1 Année

Motif : Non Satisfait de l'Orientation

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



الجزائر 1 - 1 Alger

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الندوة الجمهورية لجامعات الوسط

Conférence Régionale des Universités
du Centre

DECISION DE RÉORIENTATION

- Vu l'arrêté n°13 du 08 janvier 2017 portant modalités d'accès, inscription, réinscription, orientation et réorientation dans l'école supérieure,
- Vu la note n°462 du 24 juillet 2017 émanant de Monsieur le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, portant procédure de réorientation des étudiants des classes préparatoires ;
- Et sur la base des listes des étudiants à réorienter des classes préparatoires au titre de l'année 2024/2025.

Le Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre atteste que l'étudiant(e) :

NOM : BELGUESMIA

Prénom : FATIMA ZOHRA

Année du Bac : 2023

Série de Bac : GE

Matricule : 31038718

Moyenne du Bac : 15.75

Etablissement d'origine : ESC-Koléa

Est réorienté(e) au titre de l'année universitaire 2024-2025 vers :

Etablissement (Université ou CU) : U-Tizi Ouzou

Domaine/Filière : SEGC /

Niveau : 1 Année

Motif : Non Satisfait de l'Orientation

Ou dans un autre parcours de formation proposé par l'établissement d'accueil selon les places pédagogiques disponibles et conformément à la réglementation en vigueur.

- L'étudiant est tenu de regagner son établissement de réorientation au plus tard le 15 octobre 2024.

N.B : Cette décision doit être classée dans le dossier de l'étudiant

Fait à Alger le: 29-09-2024

FARES MOKHTARI

Recteur de L'université Ben Yousef Ben Khedda Alger 1

Président de la Conférence Régionale des Universités de Centre

رئيس الندوة الجهوية
لجامعات الوسط
البروفيسور فارس مختاري

